

Allianz Merger Arbitrage Strategy - PT - EUR

Fonds visant à tirer parti des anomalies de prix lors de transactions d'entreprises

Allianz 
Global Investors

Objectif d'investissement

Le Fonds cherche à tirer parti des anomalies de prix qui surviennent sur le marché des actions lors de rachats, fusions et autres transactions d'entreprises. En fonction de la probabilité d'une transaction, le cours de l'entreprise cible diverge du prix d'acquisition. Afin de tirer parti de l'anomalie de prix (prime de risque de transaction) le Fonds peut investir dans l'entreprise cible sous la forme d'actions ou de dérivés (par exemple des options ou des contrats à terme). En cas d'acquisition par échange d'actions, le Fonds peut également utiliser des produits dérivés pour prendre une position courte sur les actions de l'entreprise acquéreuse. L'exposition nette résultant des positions longues et courtes peut fluctuer mais ne dépassera en règle générale pas 100 % des actifs du Fonds. La stratégie couvre le monde entier. Les risques de change représentant plus de 10 % des actifs du Fonds doivent être couverts face à l'euro. L'objectif d'investissement est de générer un haut niveau de rendement ajusté du risque dans toutes les phases de marché avec un mécanisme de risque spécifique pour limiter les pertes potentielles.

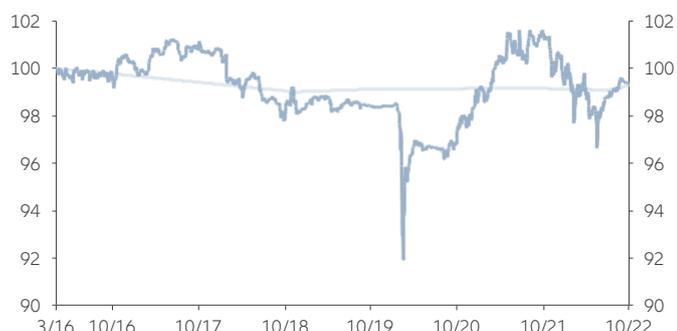


Gérant

Matthias Müller
(depuis 17/8/2020)

Performance

depuis la création ¹



■ Fonds (valeur de base = 100) ■ Indice de référence (valeur de base = 100) ²

Performance annuelle (%) ¹

	Fonds hors frais d'entrée	Indice de référence ²
8/3/2016 - 31/10/2016	-0,43	-0,22
31/10/2016 - 31/10/2017	1,26	-0,36
31/10/2017 - 31/10/2018	-2,45	-0,36
31/10/2018 - 31/10/2019	0,06	0,06
31/10/2019 - 31/10/2020	-1,64	0,03
31/10/2020 - 31/10/2021	4,80	0,01
31/10/2021 - 31/10/2022	-2,04	0,14

Historique de performance (%) ¹

	YTD	1M	3M	6M	1A	3A	3A p.a.	5A	5A p.a.	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds	-1,30	-0,16	0,64	0,40	-2,04	0,98	0,32	-1,43	-0,29	-0,62	-0,09	0,05	-2,32	0,20	-0,43	2,76
Indice de réf. ²	0,15	0,10	0,20	0,18	0,14	0,18	0,06	-0,13	-0,03	-0,70	-0,11	-0,36	-0,35	0,10	0,03	-0,01

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds en bref

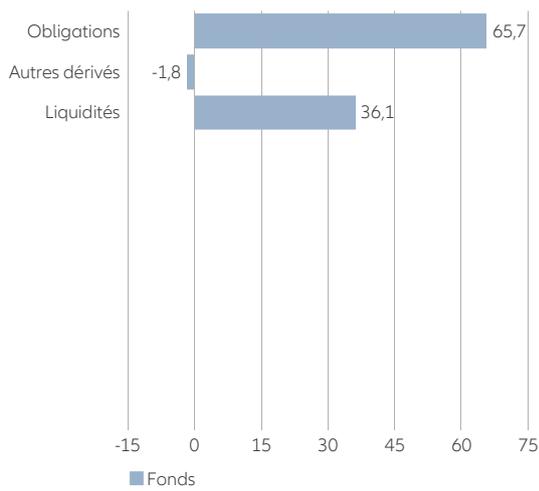
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU1363154045 / A2A EDH
Code Bloomberg / Code Reuters	ALMAPTE LX / ALLIANZGI01
Indice de référence ²	€STR + 50bps (in EUR)
EU SFDR Category ³	Article 6
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	8/3/2016
Actifs sous gestion	23,91 millions EUR
Actifs nets de la part	0,24 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Capitalisation des revenus au 31/12/2017	1,842 EUR
Montant min. d'investissement (VP)	3 000 000 EUR
Autorisation de commercialisation	AT, CH, DE, FR, GB, LU, NL, SE

Ratios risque / bénéfice

	3 ans	5 ans
Alpha (%)	0,26	-0,26
Beta	3,28	3,85
Coefficient de corrélation	0,10	0,15
Ratio d'information	0,12	-0,13
Ratio de Sharpe ⁴	0,29	0,01
Ratio de Treynor	0,20	0,01
Tracking error (%)	2,24	1,98
Volatilité (%) ⁵	2,24	1,99

Structure du fonds ⁶

Répartition du portefeuille par type d'actifs en %



3 principales lignes du fonds (%)

BUNDESSCHATZANWEISUNGEN FIX 0.000% 10.03.2023	18,74
DUTCH TREASURY CERT ZERO 23.11.2022	14,63
ESM TBILL ZERO 10.11.2022	12,54
Total	45,91

Structure des coûts

Frais d'entrée en % ⁷	actuellement 0,00 (max. 2,00)
Commission forfaitaire en % p.a. ⁷	actuellement 0,69 (max. 1,30)
TFE en % ⁸	0,74

Chiffres-clé du portefeuille

Maturité effective (%)	0,08
Rendement nominal moyen (%)	0,15
Rendement actuariel le plus défavorable (%) ⁹	0,74
Rating moyen	AAA

Opportunités

- + Haut potentiel de rendement en cas d'exploitation réussie des anomalies de prix dans des situations d'acquisition
- + Mécanisme pour limiter le risque de pertes

Risques

- Risques de fluctuation et de pertes du fait de positions longues et courtes sur le marché des actions
- L'efficacité du mécanisme de risque n'est pas garantie

- 1) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine.
- 2) Historique de l'indice de référence jusqu'à 30/09/2021 EONIA + 50 bps (in EUR), jusqu'à 16/12/2018 EONIA (in EUR), jusqu'à 30/11/2018 EURO OVERNIGHT INDEX AVERAGE (EONIA)
- 3) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
- 4) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
- 5) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
- 6) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 7) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
- 8) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.
- 9) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Merger Arbitrage Strategy est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne

individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email ou regulatory.allianzgi.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>. Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.